

Directives à l'intention de l'agent de contrôle du dopage (ACD)

## **Formulaire Chaîne de sécurité**

Les présentes directives aideront l'agent de contrôle du dopage (ACD) à remplir le formulaire Chaîne de sécurité produit par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Elles s'appliquent à la version 4 (9-2015) du formulaire Chaîne de sécurité.

### **Survol**

Ce formulaire a été créé afin d'harmoniser les documents et de simplifier la procédure de contrôle du dopage pour les ACD et le personnel de laboratoire. Il sert à consigner la chaîne de sécurité des échantillons, de la fin de la séance de prélèvement des échantillons à la remise de ces derniers au messenger ou au laboratoire par le personnel de prélèvement des échantillons (PPÉ).

### **Consignes générales**

- Toutes les heures doivent être indiquées selon le système de 24 heures.
- Il faut écrire lisiblement en lettres majuscules et appuyer fermement sur le stylo afin que toutes les copies soient lisibles.
- Il faut tracer un trait net sur les sections qui ne sont pas pertinentes.

### **Partie supérieure droite du formulaire**

- Autorité de contrôle : L'ACD doit inscrire le nom de l'organisation qui a autorisé le contrôle (p. ex., la fédération internationale ou l'organisation nationale antidopage).
- Autorité de prélèvement des échantillons : L'ACD doit inscrire le nom de l'organisation qui lui a fourni la certification pour effectuer le prélèvement d'échantillons.
- Autorité de gestion des résultats : L'ACD doit inscrire le nom de l'organisation responsable de la gestion des violations potentielles des règles antidopage (p. ex., la fédération internationale ou l'organisation nationale antidopage).

L'information ci-dessus figure dans l'ordre de mission correspondant dans ADAMS (si ADAMS est utilisé pour gérer les ordres de mission).

### **Section 1 – Séance de prélèvement de l'échantillon**

- L'ACD doit inscrire le code de mission de contrôle et le nombre d'échantillons (urine et sang) du colis, et indiquer si la mission a eu lieu en compétition ou hors compétition.
- Il doit ensuite inscrire le lieu du contrôle, le sport et la date de la séance de prélèvement d'échantillons.

- Si le colis contient des échantillons de sang, l'ACD doit inscrire le numéro de l'enregistreur de température utilisé pendant la conservation et le transport.

### Section 2 – Numéros de code et information sur l'analyse

- L'ACD doit indiquer clairement, avec précision, les numéros de code de tous les échantillons contenus dans le colis adressé au laboratoire.
- Au besoin, il faut indiquer les analyses particulières requises. Dans le champ « Analyse particulière de l'échantillon » figurent les catégories des substances interdites mentionnées dans le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) ainsi qu'une case « Autre ». Dans cette case, l'ACD doit indiquer le type d'analyse particulière demandée, en inscrivant le chiffre correspondant de la liste « Autres analyses de laboratoire », au bas de la section 2 – *Numéros de code et information sur l'analyse*. Si l'analyse particulière d'échantillon vise une substance qui n'est mentionnée ni dans le DTASS ni dans la liste « Autres analyses de laboratoire », l'ACD doit inscrire le chiffre 8 dans la case « Autre » et indiquer l'analyse particulière demandée dans le champ vide au numéro 8 (voir l'exemple ci-dessous).

2. SAMPLE CODE NUMBERS AND ANALYTICAL INFORMATION • NUMÉROS DE CODE D'ÉCHANTILLON ET INFORMATIONS SUR L'ANALYSE

SAMPLE CODE NUMBERS NUMÉROS DES CODES D'ÉCHANTILLONS		SPECIFIC SAMPLE ANALYSIS (IF APPLICABLE) ANALYSE PARTICULIÈRE D'ÉCHANTILLON (AU BESOIN)		SAMPLE CODE NUMBERS NUMÉROS DES CODES D'ÉCHANTILLONS		SPECIFIC SAMPLE ANALYSIS (IF APPLICABLE) ANALYSE PARTICULIÈRE D'ÉCHANTILLON (AU BESOIN)	
A/B		ESAs	GH	GHRFs	OTHER / AUTRE	A/B	
A/B	1 2 3 4 5 6 7	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A/B	
A/B	1 2 3 4 5 6 8	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4	A/B	
A/B	1 2 3 4 5 6 9	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		A/B	
A/B	1 2 3 4 5 7 0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4,5	A/B	
A/B	1 2 3 4 5 7 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6,7	A/B	
A/B	1 2 3 4 5 7 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8	A/B	
A/B		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A/B	
A/B		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A/B	

OTHER LABORATORY ANALYSIS • AUTRE ANALYSE DE LABORATOIRE

1. GC/C/IRMS	5. GH BIOMARKERS
2. INSULINS	6. BLOOD TRANSFUSIONS • TRANSFUSION SANGUINE
3. IGF-1 ANALOGUES	7. HBOS
4. GH ISOFORMS	8. OTHER • AUTRE <b>GW1516, AICAR</b>

### Section 3 – Chaîne de sécurité, transport et conservation

- Tous les transferts des échantillons d'une personne à une autre doivent être indiqués dans cette section.
- À la fin de la séance de prélèvement d'échantillons, après la préparation des échantillons pour le transport, les membres du PPÉ chargés du transport et de la conservation des échantillons doivent indiquer leur fonction, écrire leur nom en lettres moulées et signer.

- Il faut indiquer les dates et les heures où les échantillons ont été sous la seule garde du PPÉ et, s'il y a lieu, le numéro du sceau (si le dispositif de transport en porte un).
- Le PPÉ doit fournir toutes les informations sur le lieu, le transport et la conservation des échantillons placés sous sa garde.
- Si les échantillons sont confiés à un autre membre du PPÉ, celui-ci doit, sur une autre ligne, écrire son nom, sa fonction et signer, et indiquer la date et l'heure du transfert des échantillons. Cette personne doit conserver le formulaire Chaîne de sécurité et fournir toutes les informations sur le lieu, le transport et la conservation des échantillons.
- Si le sceau se brise, le PPÉ peut inscrire le numéro du nouveau sceau à des fins de vérification de l'intégrité des échantillons.

#### **Section 4 – Transfert par le PPÉ au laboratoire ou par messenger**

- Cette section indique quand et à qui les échantillons ont été transférés pour la dernière fois. Le destinataire final sera le laboratoire accrédité par l'AMA qui est chargé d'analyser les échantillons, ou l'entreprise de messagerie qui livre les échantillons au laboratoire.
- Le PPÉ doit inscrire son nom ainsi que la date et l'heure où les échantillons ont été transférés.
- La personne à qui le PPÉ remet les échantillons doit écrire son nom en lettres moulées et signer le formulaire.
- Si les échantillons sont remis à une entreprise de messagerie, il faut indiquer le nom de l'entreprise, le numéro de suivi, le lieu de livraison et le nom du messenger, qui doit signer le formulaire.

#### **Documentation**

- Le PPÉ doit joindre la copie 2 (jaune) du formulaire Chaîne de sécurité aux échantillons, et retourner à l'autorité de prélèvement des échantillons la copie originale (blanc) et la copie 1 (vert).